



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 19 Janvier 2015 à 18 h

Présents: MM VOUDON , LESAGE, FOUCHIER, GAUVIN, RIPOCHE, DESSIREIX, BURBAUD, LAIDET Alain, PINAUD, COUVIDAT, Mme BASSET, MM GODICHAUD, JEAN, Mme RODET, MM GALLENON, DEVIGE, VIGNAUD, TRAINAUD, LAIDET Michel, Mme ROY, MM. BONNEAU, LABROUSSE, ROY Francis, BOURINET, Mme GAILLARD, MM BERTRAND, PANNETIER, TURQAT, CHAUVET.

Excusés: MM JOURDAIN, MESNARD, COBERAC Mmes VANDESTICK, ROBERT-MORISSET,

Monsieur Kévin RODET, nommé au service assainissement comme « emploi-avenir » se présente devant les élus.

SERVICE ASSAINISSEMENT :

Après lecture du règlement intérieur du service public de l'assainissement non collectif, le conseil l'approuve.

Il est fixé un nouveau tarif de redevance pour le contrôle des installations existantes lors de ventes immobilières à compter du 1^{er} Février 2015 à 75 €/ installation.

Un avenant de 8617.40 € HT est passé avec l'entreprise ERCTP pour des travaux supplémentaires (enrochement et mise en place de plantes rampantes) sur la station de traitement pour le collectif de Douzat.

SERVICE ORDURES MENAGERES

Le conseil décide d'acquérir un camion benne pour la collecte des déchets ménagers et décide de passer un marché à procédure adaptée.

Le broyeur est mis à disposition des communes de la communauté de communes qui devront passer une convention avec cette dernière moyennant une participation annuelle équivalente à 0.20 € par habitant

CONSTRUCTION D'UN ATELIER ANNEXE

Le mode de dévolution du marché de travaux de cet atelier est le marché à procédure adaptée.

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A ROUILLAC

Après négociation, le conseil accepte d'acquérir un ensemble immobilier jouxtant le centre de loisirs de rouillac au prix de 124000 € (y compris frais d'agence) en vue d'y installer un Pôle-enfance-Jeunesse

Une Mission d'étude de faisabilité pour une halte-garderie (0-3 ans) est confiée à l'ALPR dans la prévision d'ouverture en 2016.

PERSONNEL :

L'assemblée délibérante accepte :

-la modification du régime indemnitaire en raison du mouvement de personnel suite à un départ d'un agent et du changement d'affectation d'un autre

-la création d'un emploi temporaire pour un an à compter du 5 mars 2015 pour l'inventaire du patrimoine.

NOUVELLE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire décide de mettre dans sa voirie la voie reliant le village de Dorgeville (ST Cybardeaux) à la D 939 (voie desservant une entreprise)

Une Modification des statuts va être faite suite l'article 741 de la Loi du 27 Janvier 2014 (modalités de définition de l'intérêt communautaire)

SUBVENTIONS

Il est nommé une commission pour l'examen des subventions qui aura lieu le 2 Février 2015

INFORMATIONS DIVERSES

L'organisation de la randonnée du patrimoine prévue le 19 avril prochain ainsi que son budget prévisionnel sont présentés par le service . Une demande de subvention départementale est sollicitée pour les animations le long du parcours.

Les devis de travaux de voirie FDAC 2015 des communes seront transmis au conseil général de la Charente pour l'obtention d'une subvention.

Le Président fait part d'un projet éventuel au Prieuré de Lanville mené avec l'association MARPEN de Tusson et l'association ASFM qui serait, dans un premier temps, qu'une utilisation des lieux d'Avril à Septembre et la gestion annuelle de la halte jacquaire.

Le Président annonce les différentes orientations budgétaires en nommant les projets engagés ou à venir et indique que le vote des comptes administratifs 2014 et les budgets 2015 seront votés le 16 février 2015.

Le conseil donne un avis de principe pour que Le GRAND COGNAC prenne l'instruction des dossiers d'urbanisme de notre communauté de communes mais aussi celle des autres communautés de communes du Pays Ouest Charente.

En raison de la réforme territoriale annoncée (+ 20000 Habitants par communauté de communes), Les élus chargent le Président de contacter les différentes Communautés voisines pour connaître les avantages et les inconvénients d'une éventuelle fusion avec les unes et les autres

A 21Heures, le Président lève la séance.